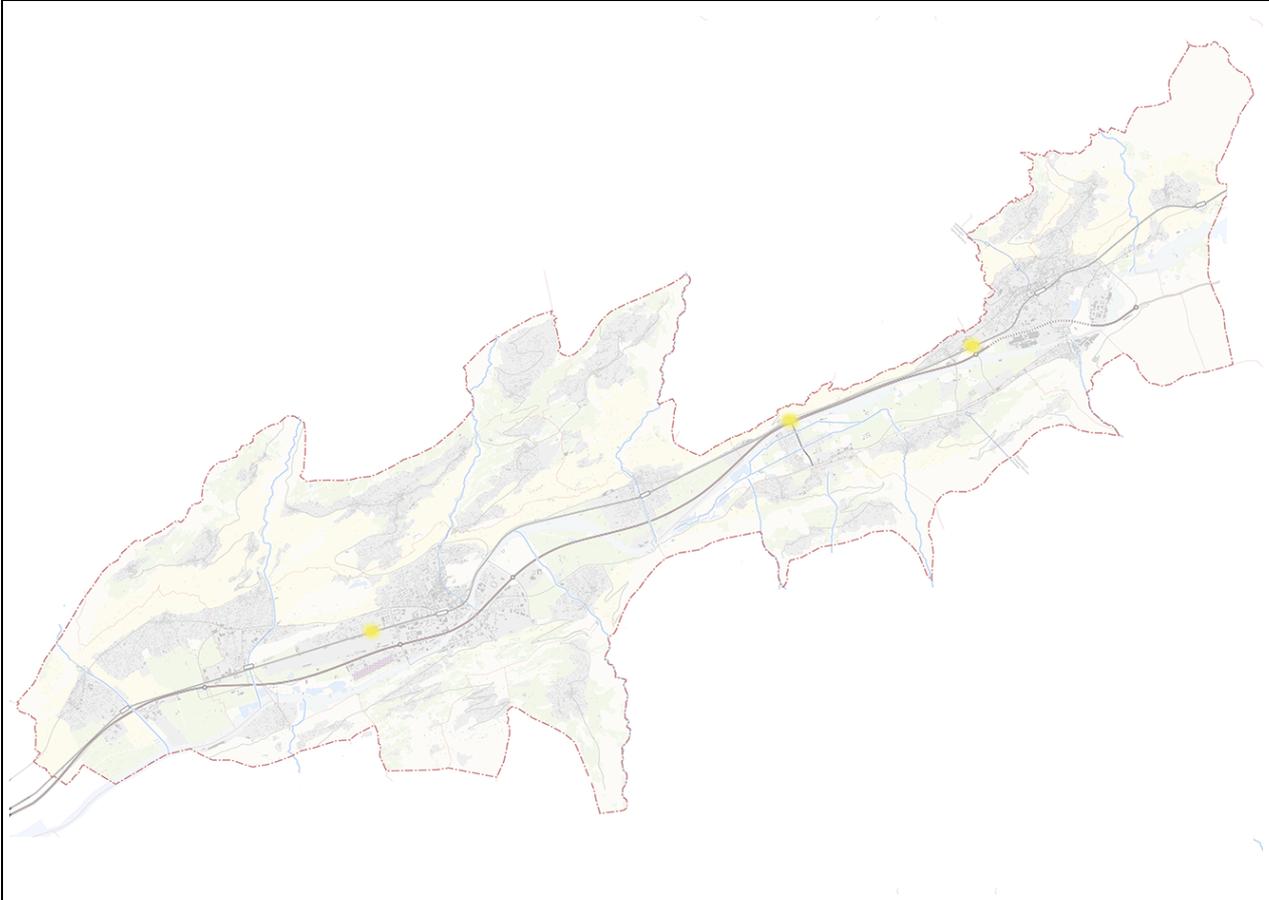


MESURE M10.4	SION, SIERRE / AMENAGEMENT DES INTERFACES DES NOUVELLES HALTES FERROVIAIRES	
Thématique(s) M10 - Interfaces multimodales	Priorité : B	
Territoire concerné : Sion, Sierre Maitre d'ouvrage : Sion, Sierre - Canton / SRTCE		
Mesure du PA2 en relation : (6266.2.047) TP2 - Nouvel arrêt RegionAlps "Sion Aéroport" Mesure du PA3 corrélée / liée : - Autres coordinations : Sup.7 - Sion / Nouvelle halte ferroviaire Sion-Ouest Sup.8 - Sierre / Nouvelle halte ferroviaire de Granges Sup.9 - Sierre / Nouvelle halte ferroviaire de Noës (PRODES)		
		

INTENTION

Etat actuel

Dans le cadre de la création ou remise en service de nouvelles haltes ferroviaires, les abords de celles-ci doivent être aménagés pour accueillir les usagers et encourager les reports modaux.

Données quantitatives

Mesure non concernée.

Objectifs

- Créer un réseau de transports publics d'agglomération
- Offrir des interfaces de qualité
- Densifier le réseau MD au sein de chaque commune
- Assurer la sécurité et le confort des usagers sur les réseaux MD
- Offrir une grande qualité piétonne autour des pôles d'attractivité et des centres urbains
- Coordonner la politique de stationnement avec les objectifs TP et MD

Description de la mesure

Les aménagements pour les usagers des TP tels que le stationnement vélo, les arrêts de bus, le mobilier urbain, ou la signalisation font partie de cette mesure qui concerne les 3 haltes ferroviaires en projet : Sion-Ouest (TP2 aggroSion), Granges et Noës.

EVALUATION

Opportunité

Des interfaces de qualité incitent les reports modaux. De plus il est indispensable que les usagers des TP se sentent en sécurité lorsqu'ils attendent sur les quais.

Utilité de la mesure selon les critères d'efficacité

CE1 (amélioration de la qualité du système de transports) :

- amélioration du trafic piétonnier et cycliste
- amélioration du système de TP
- amélioration de l'intermodalité
- influence sur la demande de transport
- amélioration du trafic de loisirs

CE2 (développement de l'urbanisation à l'intérieur du tissu bâti) :

- coordination des secteurs bâtis avec le système de TP
- réduction de la dispersion de l'urbanisation
- amélioration de la qualité des espaces publics

CE3 (accroissement de la sécurité du trafic) : -

CE4 (réduction des atteintes à l'environnement et de l'utilisation des ressources) :

- réduction des émissions de polluants atmosphériques et de CO2 par la diminution du trafic automobile via l'incitation à la multimodalité

Degré de maturité : 1

Faisabilité (pour les mesures de grande ampleur) : -

REALISATION	
Calendrier de mise en œuvre Date prévue du début des travaux : 2025 Date prévue de la mise en service : 2027	Calendrier de remise de l'avant-projet 2023
Coûts Coûts estimés : CHF 1 000 000.- HT	
Financement Part fédérale : selon décision de la Confédération Solde : Canton et Commune sur la base des coûts imputables	